

DECLARATION DE MEXICO SUR LA RECHERCHE EN SANTE

Les connaissances pour une meilleure santé

SOMMET MINISTERIEL SUR LA RECHERCHE EN SANTE MEXICO, 16-20 NOVEMBRE 2004

Nous, les Ministres de la santé* et autres participants de 52 pays

RECONNAISSONS QUE

1. De sérieux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) subsistent dans de nombreux pays au revenu faible ou intermédiaire.
2. Les systèmes de santé nationaux doivent être suffisamment solides pour mettre en œuvre les interventions sanitaires qui permettront d'atteindre les OMD liés à la santé ; pour s'atteler aux autres maladies transmissibles et non transmissibles, aux problèmes de santé sexuelle et génésique, aux traumatismes, à la violence et aux troubles mentaux ; et pour améliorer la santé et l'égalité face à la santé.
3. La recherche a un rôle essentiel, mais insuffisamment reconnu, à jouer pour renforcer les systèmes de santé, améliorer la répartition équitable des services de santé de qualité et favoriser le développement humain.
4. La recherche est un élément essentiel qui permet aux systèmes de santé de prendre, en connaissance de cause, les mesures destinées à améliorer la santé des personnes et à accélérer le développement mondial, régional et national.
5. La recherche de qualité est facilitée dès lors que chaque pays dispose d'un système national de recherche en santé solide, transparent et pérenne, défini comme l'ensemble des personnes, établissements et activités dont l'objectif essentiel est de générer des connaissances, dans le respect de normes éthiques rigoureuses, propres à améliorer équitablement l'état de santé des populations.
6. La politique de santé, la santé publique et la prestation des services devraient reposer sur des données factuelles fiables, fruit de recherches de qualité. Les données factuelles issues de la recherche ont des origines diverses : celles qui éclairent les valeurs et les différences personnelles et culturelles, celles qui s'inspirent des besoins des malades et des dispensateurs de soins, et celles qui mesurent les avantages et les risques potentiels liés aux interventions de santé. Il est dangereux pour les personnes et les populations d'ignorer les données factuelles issues de la recherche, et c'est là un gaspillage de ressources.
7. Les résultats des recherches de qualité ne doivent pas être accessibles aux seuls décideurs mais ils doivent également être communiqués de façon à étayer la prise des décisions relatives à la politique à mettre en oeuvre, à la

santé publique et aux soins de santé. Les résultats de la recherche doivent être publiés, assortis des faits à l'appui, dans des registres et des archives accessibles au plan international, et résumés par le biais d'examen systématiques. Ces mesures peuvent aider à étayer les décisions relatives au soutien à apporter aux nouvelles recherches, et à renforcer la confiance du public dans la science.

8. La recherche biomédicale et en sciences sociales nous aide sensiblement à comprendre les moyens de prévention, de diagnostic et de traitement d'un large éventail de maladies. Les recherches essentielles au renforcement des systèmes de santé publique et de santé ont cependant été négligées et n'ont pas bénéficié du soutien financier nécessaire. Il conviendrait d'adopter une stratégie de recherche équilibrée et complète, incluant toutes les méthodes de recherche pertinentes.
9. Les systèmes de santé seraient mieux à même de s'atteler aux problèmes de santé mondiaux si les interventions existantes étaient adoptées convenablement et si des mesures plus efficaces étaient mises au point pour les maladies négligées. Pour aider à répondre à ce besoin, il conviendrait d'encourager et de soutenir le développement de produits et les partenariats public-privé aux niveaux national, régional et mondial.

CONSCIENTS DE LA NECESSITE

1. De réaffirmer que la culture et la pratique d'une recherche de qualité, la génération de connaissances et leur application sont essentielles pour i) la réalisation des cibles sanitaires incluses dans les OMD ; ii) le travail accompli par les systèmes de santé, y compris le développement du potentiel des ressources humaines pour la santé ; iii) le dynamisme du développement socio-économique d'un pays ; et iv) la réalisation de l'égalité face à la santé.
2. De renforcer l'évaluation factuelle des conséquences des politiques et des pratiques sanitaires et autres aux niveaux national, régional et local.
3. De s'atteler aux déterminants sociaux de la santé, et notamment ceux qui ont trait à la sexospécificité, au revenu, à l'éducation, aux capacités, aux conflits et à l'appartenance ethnique.
4. D'associer et d'informer les usagers des données factuelles afin de créer la demande de recherche et d'encourager la participation à la recherche.
5. De renforcer les systèmes nationaux de recherche en santé en renforçant les capacités pertinentes, en développant la capacité d'exercer l'autorité, en fournissant les outils de surveillance et d'évaluation essentiels, en améliorant le potentiel d'examen éthique de la recherche, et en mettant en place les normes éthiques et la réglementation nécessaires pour la santé des populations, les services de santé et la recherche clinique.

6. De promouvoir l'accès à des données factuelles fiables, pertinentes et actuelles sur les effets des interventions, sur la base d'examen systématiques portant sur la totalité des résultats de la recherche disponibles.
7. De recenser les domaines de recherche n'ayant pas bénéficié d'un soutien financier suffisant, comme les systèmes de santé et la santé publique, où une augmentation des ressources et le renforcement de la capacité d'exercer l'autorité accéléreraient la réalisation des objectifs de santé essentiels.
8. De souligner que la recherche est une entreprise mondiale fondée sur la communication de connaissances et d'informations.
9. D'instaurer et de renforcer la confiance du public dans la science

NOUS INVITONS

1. Les gouvernements nationaux à s'engager à financer les recherches en santé nécessaires pour assurer le dynamisme des systèmes de santé et réduire les inégalités et l'injustice sociale.**
2. Les gouvernements nationaux à définir et appliquer une politique nationale de recherche en santé.
3. Les gouvernements nationaux à promouvoir des activités propres à renforcer les systèmes nationaux de recherche en santé, et notamment la prise des décisions en connaissance de cause, l'établissement des priorités, la gestion de la recherche, le suivi des résultats, l'adoption de normes et de règles pour une recherche de qualité et sa surveillance au plan de l'éthique, et des mesures visant à assurer la participation de la communauté, des organisations non gouvernementales et des malades à la gestion de la recherche.
4. Les gouvernements nationaux à établir des programmes pérennes pour soutenir des systèmes de santé publique et de prestation des soins fondés sur des données factuelles, et des politiques de santé à base factuelle.
5. Les gouvernements nationaux, le secrétariat de l'OMS et la communauté internationale à soutenir le maillage d'instituts de recherche nationaux pour la réalisation de recherches concertées sur les priorités sanitaires mondiales.
6. Les organismes de financement de la recherche en santé à soutenir un important programme pérenne de recherche sur les systèmes de santé répondant aux besoins prioritaires du pays.
7. Les principaux acteurs concernés, soutenus par le secrétariat de l'OMS, à établir un centre de liaison pour un réseau de registres internationaux des essais cliniques afin d'assurer un point d'accès unique et permettre l'identification sans ambiguïté des essais.
8. Les principaux acteurs concernés à renforcer les activités existantes ou à établir des activités pour communiquer en temps opportun des informations

sanitaires fiables, pertinentes et objectives, améliorer l'accès à ces informations et en promouvoir l'utilisation.

9. La communauté internationale des chercheurs en santé à accorder un large soutien aux partenariats nationaux, régionaux et mondiaux, et notamment aux partenariats public-privé, afin d'accélérer le développement de médicaments, vaccins et moyens diagnostiques essentiels, et à veiller à ce que ces interventions soient mises en œuvre de façon équitable.
10. Le secrétariat de l'OMS à faire le point sur l'application de la Déclaration de Mexico lors du Sommet mondial sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2005, de la conférence sur les systèmes de santé en 2006, et du prochain Sommet ministériel sur la recherche en santé en 2008 ; et à organiser une conférence internationale au niveau ministériel sur la recherche sur les ressources humaines pour la santé.

* Nom des ministres et représentants ministériels présents.

** La Commission sur la recherche en santé pour le développement, en 1990, a par exemple recommandé que « les pays en développement investissent au moins 2% des dépenses de santé nationales dans la recherche et le renforcement du potentiel de recherche, et qu'au moins 5% de l'aide aux projets et aux programmes du secteur de la santé fournie par les organismes d'aide au développement soient consacrés à la recherche et au renforcement des capacités de recherche ». L'OMS devrait envisager d'allouer une partie de ses budgets de pays à l'appui de recherches de qualité sur les systèmes de santé.

Ministres	21
Vice-Ministres	3
Chefs de délégation	28
TOTAL	52

MINISTRES (21)

Afrique du Sud
Burkina Faso
Congo
Costa Rica
Haïti
Inde
Islande
Lituanie
Maurice
Mexique
Mozambique
Népal
Nigeria
Ouganda
Pakistan
Philippines
République islamique d'Iran
Sénégal
Swaziland
Turkménistan
Uruguay

DELEGATIONS (31)

Vice-Ministres (3)

Chili
Cuba
République-Unie de Tanzanie

Chefs de délégation (28)

Allemagne
Autriche
Belgique
Brésil
Brunéi Darussalam
Canada
États-Unis d'Amérique
France
Indonésie
Irlande
Israël
Kenya
Malaisie
Mali
Myanmar
Nicaragua
Norvège
Panama
Pologne
Portugal
République démocratique populaire lao
République dominicaine
Roumanie
Royaume-Uni
Sultanat d'Oman
Suède
Suisse
Thaïlande